

PAYS DU SOISSONNAIS

Données relatives au Territoire :

Population : RGP 1999°: 117391 habitants

Superficie : 1212.86 km²

Densité au km² : 96 habitants/km²

Nombre de communes : 157 communes

Liste des EPCI à fiscalité propre :

la communauté d'agglomération du Soissonnais, la communauté de communes du Pays de la Vallée de l'Aisne, la communauté de communes du Val de l'Aisne, la communauté de communes du Canton d'Oulchy-le-Château et la communauté de communes de Villers-Cotterêts-Forêt de Retz.

Reconnaissance du Pays par arrêté préfectoral : 22/02/05

Elaboration et validation de la Charte de Pays : avril à mai 2005

Signature du contrat de Pays : 30 juin 2005

Données relatives à l'organisation :

Organisme de coordination de la démarche :

Communauté d'Agglomération du Soissonnais

Les acteurs locaux ont achevé mi 2005 l'élaboration de la charte de Pays du Soissonnais.

L'ambition commune est de faire du Soissonnais un pays métropole de rayonnement européenne, pôle d'excellence en logiciels libres.

Le projet de développement durable sera décliné en actions concrètes organisées autour des 3 enjeux suivants :

Enjeu 1 : Faire du Pays un pôle d'emploi de rayonnement interrégional et Européen stimulé par l'ambition « pôle d'excellence en logiciels libres »

1. Favoriser l'émergence et le développement du pôle d'excellence en logiciels libres
2. Consolider et accompagner le développement des activités et filières existantes
3. Mettre en oeuvre une politique volontariste de soutien à la création et à l'implantation de filières et d'activités nouvelles
4. Mettre en oeuvre une politique de l'emploi et de l'insertion
5. Mettre en oeuvre une politique de développement des infrastructures de déplacement et de communication

Enjeu 2 : Conduire une politique concertée du développement durable et de l'attractivité résidentielle

1. Conduire une politique de soutien à l'émergence d'un Pays-Métropole
2. Mettre en oeuvre une politique de l'habitat et des services de proximité
3. Mettre en oeuvre une politique concertée de développement durable et de mobilisation des acteurs et citoyens

Enjeu 3 : Mettre en oeuvre une politique du tourisme, de la préservation et de la valorisation des patrimoines: l'attractivité et la notoriété du Pays en perspective

1. Mettre en oeuvre une politique de préservation et de mise en valeur du patrimoine architectural et historique
2. Mettre en oeuvre une politique intégrée de développement touristique durable